

§

AFFAIRE N°26/2 - 1ère Tranche des travaux d'endiguement de la Ravine du Butor - Approbation du dossier d'appel d'offres restreint - Autorisation de lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En raison de l'urbanisation accélérée dans ce secteur, la municipalité envisage l'aménagement d'ensemble des torrents composant la Ravine du Butor, permettant d'éviter toute submersion.

La 1ère tranche du projet consiste à réaliser un ouvrage bétonné sur une longueur de 500 m débutant au pont du Boulevard Doret.

Ce canal sera formé d'un radier bétonné de 15 m de large et de deux bajoyers de 5 m de hauteur en maçonnerie. Ce canal recevra également par l'intermédiaire d'un entonnoir toutes les eaux de la ravine Laverdure ainsi que le 1/3 des eaux de la Ravine des Patates à Durand.

Le radier de la route digue sera enlevé et remplacé par un pont métallique en attendant l'ouvrage définitif du futur boulevard.

La Direction Départementale de l'Équipement a été chargée d'établir le dossier d'appel d'offres dont le montant des travaux de la 1ère tranche (honoraires compris) s'élève à 320 000 000 de francs CFA.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention Ministère Equipement.....	60 000 000 FRS CFA
- Subvention FIDOM.....	53 515 500 FRS CFA
- Emprunt C D C.....	206 484 500 FRS CFA
	-----
	320 000 000 FRS CFA

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise ayant fait l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§